

## CONDITIONS GÉNÉRALES SUR LES SERVICES INFONUAGIQUES DE CISCO

Les présentes conditions générales sur les services infonuagiques de Cisco décrivent les droits et responsabilités reliés aux services infonuagiques que vous avez achetés auprès de Cisco ou d'une source approuvée et sont conclues entre vous et Cisco. Les conditions générales sur les services infonuagiques de Cisco comprennent les descriptions d'offres applicables situées au [www.cisco.com/go/cloudterms](http://www.cisco.com/go/cloudterms) (collectivement le « contrat »).

**En cliquant sur « accept » (accepter) ou en utilisant le service infonuagique, vous acceptez les conditions du présent contrat. Si vous n'avez pas l'autorité de conclure le présent contrat ou si vous n'acceptez pas ces conditions, ne cliquez pas sur « accept » (accepter) et n'utilisez pas le service infonuagique. Si vous estimez que vous ne pouvez pas vous conformer aux conditions du présent contrat après que vous ayez payé le service infonuagique, vous pouvez résilier votre accès à ce dernier et recevoir un remboursement intégral, à condition que vous le fassiez dans un délai de trente (30) jours à compter de votre achat.**

### Table des matières

1. Nos responsabilités	6. Indemnisation
2. Vos obligations de paiement	7. Garanties, exonérations de garantie et limitation de responsabilité
3. Votre utilisation du service infonuagique	8. Durée de validité et Résiliation
4. Renseignements sur la protection des données, de la vie privée et de la confidentialité	9. Dispositions générales
5. Droits de propriété et d'octroi de licences de logiciels	10. Définitions

#### **Article 1. Nos responsabilités**

- a. Nous fournissons le service infonuagique et l'assistance connexe.** Nous rendons le service infonuagique disponible et nous fournirons une assistance technique de base, conformément à chaque description d'offre. Des niveaux plus élevés d'assistance peuvent être offerts moyennant des frais supplémentaires.
- b. Mises à jour du service infonuagique.** Cisco peut améliorer et peaufiner le service infonuagique, pourvu qu'elle ne réduise pas de manière importante la fonctionnalité du service infonuagique. Cisco réalise périodiquement des opérations de maintenance programmées visant à mettre à jour les serveurs et les logiciels utilisés pour vous donner accès au service infonuagique. Vous acceptez que Cisco puisse, dans certaines situations, être dans l'obligation d'exécuter sans préavis diverses opérations urgentes de maintenance du service infonuagique.

#### **Article 2. Vos obligations de paiement**

Les frais pour le service infonuagique sont définis dans les conditions d'achat effectué auprès de votre source approuvée. Les frais ne sont pas remboursables et vos obligations de paiement ne sont pas annulables, sauf disposition contraire dans les conditions d'achat ou dans la loi.

#### **Article 3. Votre utilisation du service infonuagique**

- a. Utilisation acceptable.** Vous pouvez utiliser le service infonuagique au cours de la période applicable à des fins commerciales internes uniquement et conformément à la description de l'offre, à la commande et à la documentation. Vous êtes responsable de l'exactitude, de la qualité et de la légalité de vos données du client, ainsi que des moyens par lesquels vous avez acquis ces données et de la manière dont vous utilisez ces données avec notre service infonuagique. Vous (i) ne nuirez pas au service infonuagique, à l'accès d'autres clients au service infonuagique ou à la sécurité du service infonuagique; (ii) ne vendrez, revendrez ou ne distribuerez pas le service infonuagique; (iii) ne rendrez pas le service infonuagique accessible à des tiers sous la forme d'un service géré ou offert par réseau; (iv) n'attaquerez ou ne perturberez pas le service infonuagique, y compris par un déni de service (DoS), un accès non autorisé, une surveillance ou une exploration, ou une diffusion de logiciels malveillants (y compris, mais sans s'y limiter, les virus, les chevaux de Troie, les vers, les bombes logiques, les logiciels espions, les logiciels publicitaires ou les robots d'annulation).
- b. Vous êtes responsable de vos utilisateurs.** Les utilisateurs autorisés peuvent soumettre des données du client au service infonuagique, par exemple, des messages ou des fichiers. Cisco n'analyse pas les données que vos utilisateurs autorisés peuvent soumettre par l'intermédiaire du service infonuagique et n'a aucun contrôle sur ces données. Vous êtes responsable de tout le contenu et de toutes les données du client soumis sur le service infonuagique ou créés dans ce dernier. Vous informerez vos utilisateurs autorisés de vos politiques et des pratiques que vous jugez pertinentes quant à leur utilisation du service infonuagique et de tout paramètre susceptible d'avoir une incidence sur le traitement des données du client.

- c. **Votre compte doit être exact et à jour.** Vous déclarez que tous les renseignements du compte que vous fournissez sont exacts et seront tenus à jour. En outre, vous utiliserez des moyens raisonnables afin de protéger les renseignements de votre compte, les mots de passe et les autres identifiants de connexion au service infonuagique et informerez rapidement Cisco de toute utilisation non autorisée de votre compte.

#### **Article 4. Renseignements sur la protection des données, de la vie privée et de la confidentialité**

- a. **Comment nous utilisons vos données.** Cisco traitera les données des clients et les données personnelles conformément aux présentes conditions, à la Déclaration de confidentialité de Cisco et à la description de l'offre applicable. Cisco mettra à jour des mécanismes de protection administratifs, physiques et techniques conformes aux normes de l'industrie et à la documentation, conçus pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client traitées par Cisco. Certaines données que Cisco collecte à partir du service infonuagique, ou que vous transmettez ou rendez accessibles à Cisco dans le cadre de votre utilisation du service infonuagique sont nécessaires pour les utilisations essentielles et la fonctionnalité dudit service infonuagique. Les données sont également utilisées par Cisco pour fournir des services connexes, comme l'assistance technique, et pour améliorer de façon continue l'exploitation, la sécurité, l'efficacité et les fonctionnalités du service infonuagique. Pour ces raisons, votre seule façon de refuser la collecte de certaines données sera de désinstaller ou de désactiver le service infonuagique.
- b. **Utilisation des données de télémétrie et des données statistiques.** Cisco peut traiter des données de télémétrie en lien avec votre utilisation du service infonuagique afin de (i) fournir, rehausser, améliorer, personnaliser, prendre en charge ou analyser le service infonuagique et d'autres offres de Cisco et (ii) produire des données statistiques. Cisco peut utiliser librement toutes données de télémétrie qui ne vous identifient pas ni aucun de vos utilisateurs autorisés. Les données statistiques appartiennent à Cisco et peuvent être utilisées pour servir tout intérêt ou objectif légitimes, y compris, mais sans s'y limiter, aux fins d'amélioration, de développement, de marketing ou de promotion des produits et services, y compris le service infonuagique.
- c. **Transferts internationaux de données.** Cisco peut traiter et stocker des données des clients et des données personnelles aux États-Unis ou en dehors du pays où elles ont été collectées. Vous êtes tenu de fournir tout avis requis aux utilisateurs autorisés et d'obtenir tous les consentements requis des utilisateurs autorisés concernant le traitement et le transfert des données personnelles par le service infonuagique, y compris les transferts internationaux. Cisco transférera les données personnelles conformément à la loi en vigueur, et pas autrement. Dans la mesure où Cisco traitera des données personnelles provenant de l'Espace économique européen ou de la Suisse pour votre compte, Cisco le fera en conformité avec les principes de protection des renseignements personnels (Privacy Shield Principles) en vigueur entre l'Union européenne et les États-Unis ou la Suisse et les États-Unis (les « principes ») (voir l'adresse [www.commerce.gov/privacyshield](http://www.commerce.gov/privacyshield)). Si Cisco transfère des données personnelles provenant d'une économie membre de l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) en votre nom, Cisco traitera de telles données en conformité avec les exigences du système de règles transfrontalières de protection de la vie privée de l'APEC (les « RTPVP ») (voir l'adresse [www.cbprs.org](http://www.cbprs.org)), dans la mesure où ces exigences s'appliquent au traitement de telles données par Cisco. Si Cisco est incapable de fournir au moins le même degré de protection que celui des principes ou des RTPVP, Cisco vous en informera immédiatement et cessera le traitement.
- d. **Renseignements confidentiels.** Chaque partie protégera les renseignements confidentiels de l'autre. Vos données confidentielles comprennent vos données du client. La partie qui reçoit des renseignements confidentiels exercera au moins le même degré de diligence qu'elle utilise pour protéger ses propres renseignements confidentiels de nature similaire, mais fera toujours au moins preuve d'une diligence raisonnable pour (i) limiter la diffusion des renseignements confidentiels uniquement aux personnes ou aux tiers qui ont besoin de savoir et qui sont tenus à une obligation essentiellement semblable de confidentialité, et pour (ii) ne pas utiliser de renseignements confidentiels, quels qu'ils soient, à des fins autres que pour l'exécution de ses obligations au titre des présentes conditions. Les obligations de la partie réceptrice ne s'appliquent pas aux renseignements qui (w) se trouvent légalement en sa possession avant leur envoi par la partie divulgateuse (x) sont ou deviennent des renseignements publics par un moyen autre qu'un manquement aux présentes conditions (y) sont légalement obtenus par la partie réceptrice en passant par une tierce partie n'ayant aucune obligation de confidentialité à l'égard de ces renseignements, ou (z) sont élaborés de manière indépendante par la partie réceptrice. La partie réceptrice peut divulguer les renseignements confidentiels dans la mesure exigée par la loi ou la réglementation.

#### **Article 5. Droits de propriété et d'octroi de licences de logiciels**

- a. **Ce que vous possédez.** Vous conservez tous les droits, titres et intérêts relatifs aux données de vos clients. Nous nous réservons le droit d'utiliser les données de vos clients afin de (i) fournir le service infonuagique et (ii) produire des données statistiques.
- b. **Ce que nous possédons.** Cisco et ses concédants de licence conservent la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au service infonuagique et à sa technologie sous-jacente, aux logiciels, aux brevets, au savoir-faire et à la documentation qui y est associée, en totalité ou en partie, y compris toutes les améliorations, modifications et ouvrages dérivés (ensemble, « matériel »). Cisco se réserve tous les droits sur le service infonuagique, le logiciel et le matériel qui ne sont pas expressément accordés en vertu des présentes conditions.

- c. **Licence et restrictions relatives au logiciel.** Pour utiliser le service infonuagique, vous pourriez être invité à télécharger et à installer un agent propriétaire de Cisco, un module d'extension ou un logiciel similaire (« logiciel »). Cisco vous octroie une licence limitée, non exclusive, non sous-licenciable et non transférable d'utilisation du Logiciel uniquement aux fins requises par le service infonuagique. Le logiciel peut renfermer un code libre soumis à ses propres conditions de licence. En ce qui concerne votre utilisation du logiciel, vous ne pouvez pas et ne pouvez pas autoriser un tiers à modifier, rétroconcevoir, décompiler, ou tenter de quelque manière que ce soit de dériver le code source du logiciel, ou de créer des ouvrages dérivés du logiciel, sauf selon les nécessités légales aux fins d'interopérabilité.
- d. **Commentaires.** Nous tenons compte de vos commentaires et de vos suggestions à propos du service infonuagique, et cherchons des moyens de les mettre en œuvre dans la mesure du possible. Vous autorisez Cisco à utiliser les commentaires et les idées que vous fournissez par rapport à votre utilisation du service infonuagique à toutes fins sans autres obligations.
- e. **Versions bêta et d'essai.** Si nous offrons des versions bêta du service infonuagique aux fins d'évaluation, elles ne se sont généralement pas encore publiées et peuvent contenir des bogues, des erreurs ou d'autres problèmes : il ne faut donc pas les utiliser dans vos environnements de production. Il est aussi possible que nous vous offrions un accès au service infonuagique aux fins d'essai. Toute période d'essai prendra fin après trente (30) jours, sauf sur indication contraire de Cisco fournie par écrit. Les versions bêta et d'essai du service infonuagique sont offertes « telles quelles », sans soutien ni garantie ou indemnité explicite ou implicite dans le cas où un problème surviendrait. Cisco peut mettre fin à la version bêta ou à la version d'essai à tout moment, et toutes les données, toutes les informations et tous les fichiers associés seront perdus et vous ne pourrez plus y accéder.

#### **Article 6. Indemnisation**

Cisco vous défendra contre toute réclamation d'un tiers qui allègue que le service infonuagique viole le brevet ou les droits d'auteur de ce tiers (une « réclamation ») et vous indemniserà en vertu du jugement final rendu par un tribunal compétent ou d'un règlement découlant d'une telle réclamation. Cisco n'a aucune obligation envers toute réclamation basée sur (i) une modification du service infonuagique effectuée par vous ou par un tiers, ou une utilisation du service infonuagique en dehors de la portée des présentes conditions; (ii) la combinaison, l'exploitation ou l'utilisation du service infonuagique avec des produits, des logiciels, des services ou processus commerciaux autres que ceux de Cisco; (iii) les données des clients; ou (iv) des services que vous fournissez grâce au service infonuagique. Vous devez (x) informer Cisco de la réclamation (ou de la menace d'une réclamation) et de toute mise à jour ultérieure du litige rapidement et par écrit, et (y) coopérer avec Cisco pour vous défendre contre la réclamation (y compris toute déclaration faite à des tiers au sujet de la réclamation), et (z) céder à Cisco le contrôle intégral et exclusif de la défense et du règlement de la réclamation et de tout appel ultérieur. Si vous n'informez pas rapidement Cisco de la réclamation ou des mises à jour ultérieures du litige et que ce manquement nuit à la capacité de Cisco de se défendre, de négocier un règlement ou de répondre à la réclamation, l'obligation de Cisco de vous défendre ou de vous indemniser sera réduite à la mesure dans laquelle Cisco a subi un préjudice. En outre, un tel défaut de notification rapide libère Cisco de toute obligation de vous rembourser les honoraires de vos avocats s'ils ont été engagés avant la notification. Si une réclamation est faite ou probable, Cisco peut, à sa convenance (1) vous donner le droit de continuer à utiliser le service infonuagique selon les termes des présentes conditions, ou (2) remplacer ou modifier le service infonuagique pour être licite, sans diminuer la fonctionnalité du matériel. Si Cisco détermine qu'aucune de ces options n'est raisonnablement possible, Cisco peut résilier le service infonuagique concerné moyennant un préavis écrit et vous rembourser une partie du prix que vous avez payé pour le service infonuagique au prorata du reste de l'abonnement. Cet article énonce l'ensemble des obligations de Cisco et votre recours exclusif en ce qui concerne toute réclamation contre vous.

#### **Article 7. Garanties, exonérations de garantie et limitation de responsabilité**

- a. **Garantie.** Sauf disposition contraire dans une description d'offre applicable, Cisco garantit qu'elle fournit le service infonuagique conformément à la description de l'offre en faisant preuve de compétence et de diligence raisonnables sur le plan commercial. Sur notification immédiate de votre part de la violation de cette garantie par Cisco, dans la mesure permise par la loi applicable, votre seul et unique recours est, à notre discrétion, la réparation ou le remplacement du service infonuagique ou le remboursement des frais payés à Cisco pour la période pendant laquelle le service infonuagique n'était pas substantiellement conforme à la description de l'offre. **Sauf stipulation contraire expresse dans le présent paragraphe 7(a), dans la mesure autorisée par la loi applicable, Cisco : i) est expressément exonérée de toute garantie et condition, quelles qu'elles soient, expresse ou implicite, y compris des garanties, conditions et autres dispositions implicites relatives à la qualité marchande, à l'adaptation à un usage particulier ou à l'absence de contrefaçon; ii) n'offre aucune garantie et ne fait aucune déclaration quant : 1) à la non-interruption du service infonuagique, à sa sécurisation totale et au fait qu'il soit exempt d'erreurs et de virus; 2) au fait que le service infonuagique répondra à vos exigences commerciales ou qu'il sera compatible avec vos systèmes existants.**
- b. **Limites de responsabilité.** À l'exception de tout montant dû à Cisco pour le service infonuagique, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties pour toute réclamation liée au présent contrat, à votre commande ou au service infonuagique, ou découlant de l'un ou l'autre de ces éléments, ne doit pas dépasser, globalement, les frais versés à Cisco pour le service infonuagique dans les douze (12) mois précédant le dernier événement ayant engagé la responsabilité. En aucun cas l'une ou

l'autre des parties ne sera tenue responsable i) des dommages indirects, accessoires, punitifs, particuliers ou consécutifs; ii) de la perte ou de la corruption de données, ni de l'interruption des activités ou de la perte de contrats; c) de la perte de revenus ou de profits, d'atteinte à la réputation ou de la perte de ventes ou d'économies prévues. Cette limitation de responsabilité s'applique en ce qui concerne les réclamations au titre de la garantie, les réclamations contractuelles, les réclamations en responsabilité délictuelle, les réclamations en matière de violation des droits d'auteur et dans toute autre situation, même si l'une ou l'autre des parties a été informée de la possibilité de tels dommages. Rien dans le présent article 7 ne limite ni n'exclut les responsabilités, quelles qu'elles soient, ne pouvant pas être limitées ou exclues en vertu de la loi en vigueur. Cette limitation de responsabilité est cumulative et non par incident.

#### **Article 8. Durée de validité et Résiliation**

- a. **Durée.** La durée initiale d'un service infonuagique commence à la date à laquelle le service infonuagique est disponible pour votre utilisation et dure pour la période indiquée dans la commande.
- b. **Renouvellement.** *Afin de vous fournir un service ininterrompu, le service infonuagique sera automatiquement renouvelé pour la période de renouvellement sélectionnée sur la commande (« période de renouvellement »), à moins que i) l'un d'entre nous informe l'autre (par l'intermédiaire de la source approuvée) par écrit, au moins trente 30 jours avant la fin de la durée en vigueur, de son intention de ne pas renouveler ou que ii) vous ou votre source approuvée choisissiez de ne pas vous inscrire au renouvellement automatique au moment de l'achat initial. Votre source approuvée vous avisera dans un délai raisonnable avant le moment du renouvellement si les frais ont été modifiés. Les nouveaux frais s'appliqueront pour la prochaine période de renouvellement, à moins que vous nous avisiez rapidement par écrit, avant la date de renouvellement, s'il y a lieu, que vous n'acceptez pas les nouveaux frais.* Dans ce cas, le service infonuagique prendra fin au terme de la durée alors en vigueur.
- c. **Résiliation.** Si une partie commet un manquement grave aux présentes conditions et ne remédie pas à ce dernier dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit, la partie non fautive peut résilier les présentes conditions pour un motif valable. Cisco a également le droit de suspendre ou de résilier immédiatement votre utilisation des services si vous enfreignez le paragraphe 3(a) ci-dessus. Dès la résiliation ou l'expiration du présent contrat, vous devez immédiatement cesser d'utiliser le service infonuagique et détruire toute copie du logiciel en votre possession. Si vous décidez de résilier les présentes conditions parce que Cisco a commis un manquement grave, Cisco remboursera, à vous ou à votre source approuvée, tous les frais prépayés couvrant le reste de la durée en vigueur après la date d'effet de la résiliation. Si Cisco décide de résilier le présent contrat parce que vous avez commis un manquement grave, vous devrez payer tous les frais impayés couvrant le reste de la durée en vigueur.
- d. **Fin de vie.** Cisco se réserve le droit de mettre fin au service infonuagique trois (3) ans après la date de fin de vente. Si vous avez prépayé les frais pour le service infonuagique désigné comme étant en fin de vie, Cisco consentira des efforts commercialement raisonnables pour vous aider à migrer vers un service infonuagique similaire. Si Cisco n'offre pas de service infonuagique similaire, alors elle vous créditera toute partie inutilisée des frais prépayés pour ce service infonuagique, calculés à partir de la dernière date à laquelle le service infonuagique était disponible. Ce crédit peut être appliqué à l'achat futur de produits Cisco.
- e. **Survie.** Les articles et paragraphes suivants restent valides à l'expiration ou à la résiliation du présent contrat : 2, 3, 4, 5a, 5b, 7 et 9.

#### **Article 9. Dispositions générales**

- a. **Cession et sous-traitance.** Nous pouvons céder nos droits ou déléguer nos obligations en vertu des présentes conditions, et ce, à notre seule discrétion. Nous pouvons également confier en sous-traitance l'exécution du service infonuagique à des tiers. Un tel contrat de sous-traitance ne dégage Cisco d'aucune de ses obligations en vertu des présentes conditions. Vous ne pouvez pas céder les présentes conditions sans le consentement écrit préalable de Cisco.
- b. **Modifications.** À mesure que nos activités évoluent, nous pourrions apporter des modifications aux présentes conditions. Toute modification substantielle du contrat n'est pas rétroactive et s'applique uniquement aux commandes futures. Si vous passez une nouvelle commande après une telle modification, votre utilisation du service infonuagique sera considérée comme une acceptation du contrat, tel que modifié.
- c. **Respect des lois** Cisco se conformera à toutes les lois en vigueur en fournissant le service infonuagique. Nous pourrions restreindre la disponibilité du service infonuagique dans tout endroit particulier ou modifier ou supprimer des fonctionnalités de service infonuagique pour nous conformer aux lois et aux règlements en vigueur. Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables à votre réception et à votre utilisation des services infonuagiques. Vous devez vous assurer que vous avez le droit d'utiliser toutes les fonctionnalités du service infonuagique dans votre territoire.
- d. **Loi applicable et tribunal compétent.** Les conditions et tout différend découlant des présentes ou liés aux présentes seront régis exclusivement par la loi applicable ci-dessous, selon le lieu principal de vos activités commerciales et sans égard aux

conflits de règles et de lois ou à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les tribunaux situés dans le lieu applicable ci-dessous auront l'autorité exclusive de juger de tout différend qui découle des présentes conditions, de sa constitution, de son interprétation ou de son application, ou qui est lié à ces sujets. Par la présente, chaque partie donne son accord et transmet l'autorité exclusive aux tribunaux en question. Indépendamment des lois applicables ci-dessous, chaque partie conserve le droit de demander à un tribunal compétent une injonction temporaire concernant toute allégation d'infraction à nos droits exclusifs ou de propriété intellectuelle.

Votre lieu principal d'activités commerciales	Loi applicable	Tribunal compétent
Europe, Royaume-Uni, Moyen-Orient, Afrique, Asie, Océanie (y compris Australie ou Nouvelle-Zélande) ou Japon	Lois d'Angleterre*	Tribunaux anglais
États-Unis, Canada, Amérique latine ou les Caraïbes et tous les autres pays ou territoires non répertoriés ci-dessus	État de la Californie	Cour supérieure de la Californie, comté de Santa Clara et tribunaux fédéraux du District Nord de la Californie

Lorsque les lois d'Angleterre sont en vigueur, aucune personne qui n'est pas une partie de ce contrat ne sera autorisée à faire valoir ou à tirer parti de toute condition des présentes conditions, en vertu de la loi « Contracts (Rights of Third Parties) Act, 1999 ».

- e. **Avis.** Cisco pourrait vous transmettre un avis par courriel, par courrier ou par publication sur le site Cisco.com ou tout autre site Web utilisé dans le cadre du service infonuagique. Les avis adressés à Cisco doivent être envoyés à Cisco Systems, Office of General Counsel, 170 Tasman Drive, San Jose (Californie), 95134, à moins qu'une description d'offre applicable autorise précisément d'autres méthodes d'avis.
- f. **Force majeure.** Sauf en ce qui concerne les obligations de paiement, aucune des parties n'assumera de responsabilité pour une performance défectueuse en raison d'un cas de force majeure.
- g. **Réservation de droits.** Le fait de ne pas revendiquer un droit en vertu des présentes conditions n'annulera pas ce droit.
- h. **Divisibilité.** Si une condition particulière des présentes conditions n'est pas exécutoire, l'applicabilité de cette condition n'affectera aucune autre condition.
- i. **Accord intégral.** Les présentes conditions, de pair avec les descriptions d'offres applicables, constituent le contrat intégral entre les parties concernant le service infonuagique et remplacent l'ensemble des communications, des ententes et des contrats (qu'ils soient écrits ou oraux) antérieurs ou simultanés en la matière. En cas de conflit, l'ordre de priorité est le suivant : i) la description d'offre; ii) les présentes conditions; puis iii) les politiques applicables mentionnées dans les présentes conditions.

#### Article 10. Définitions

« **Données administratives** » signifie les données relatives à vos employés ou à vos représentants servant à administrer ou à gérer votre utilisation du service infonuagique. Les données administratives peuvent inclure des données personnelles et des renseignements sur nos engagements contractuels, qu'elles soient recueillies au moment de l'inscription initiale ou par la suite.

« **Source approuvée** » désigne Cisco ou un revendeur, un distributeur ou un intégrateur de systèmes autorisé de Cisco.

« **Utilisateur autorisé** » désigne les personnes à qui vous autorisez à accéder au service infonuagique.

« **Cisco** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** » désigne Cisco Systems, Inc. ou sa société affiliée applicable.

« **Service infonuagique** » désigne l'offre de logiciel-service hébergé par Cisco décrite dans la description d'offre applicable que vous achetez au moyen d'une commande, et qui est régie par les présentes conditions.

« **Renseignements confidentiels** » désigne les renseignements confidentiels ou exclusifs non publics de la partie qui les divulgue et qui sont clairement indiqués comme confidentiels ou que l'on doit raisonnablement considérer comme confidentiels étant donné la nature des renseignements et les circonstances de leur divulgation.

« **Données de client** » désigne tous les renseignements et les données que vous ou toute personne agissant en votre nom fournissez ou transférez à Cisco dans le cadre de votre utilisation du service infonuagique. Les données de client comprennent les données administratives, mais ne comprennent pas les données de télémétrie.

« **Données** » désigne les données de télémétrie et les données statistiques.

« **Documentation** » désigne les guides d'utilisateur, les manuels techniques, le matériel de formation, les caractéristiques techniques, les fiches de données de confidentialité ou d'autres renseignements de Cisco associés au service infonuagique.

« **Cas de force majeure** » désigne un événement échappant au contrôle raisonnable de la partie touchée; il peut s'agir d'un accident, d'un phénomène météorologique violent, d'une catastrophe naturelle, de l'action de toute agence gouvernementale, d'une épidémie, d'une pandémie, d'un acte terroriste, de l'instabilité ou de l'indisponibilité d'Internet ou d'une partie de ce réseau.

« **Description d'offre** » désigne une description des services infonuagiques applicables (située [ici](#)).

« **Commande** » désigne un document de commande (il peut s'agir d'un document Web ou d'un autre formulaire électronique) soumis à Cisco qui précise au moins la durée, le type et l'identifiant de produit (PID), la quantité des services infonuagiques à fournir, ainsi que les frais associés.

Les « **données personnelles** » ont le même sens que celui qui est accordé aux renseignements personnels dans la [Déclaration de confidentialité](#) de Cisco.

« **Données de télémétrie** » désigne des renseignements générés par l'instrumentation et les systèmes d'enregistrement créés grâce à l'utilisation et au fonctionnement du logiciel.

« **Données statistiques** » désigne toutes les informations et les données que Cisco déduit des données clients ou des données de télémétrie en sachant que ce type de renseignements et de données est sous forme agrégée ou que leurs signes d'identification ont été retirés de sorte qu'il n'est pas raisonnablement possible de les utiliser pour identifier une personne ou une entité.

« **Vous** », « **votre** » ou « **vos** » désigne la personne physique ou morale qui achète le service infonuagique.